



RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

Commune de Crolles

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
BUDGET PRINCIPAL.....	3
1-Dépenses de fonctionnement	3
2-Recettes de fonctionnement	5
3-Dépenses d'investissement.....	7
4-Recettes d'investissement	8
5-Dette	9
BUDGETS ANNEXES	10
1-Budget de l'eau.....	10
2-Budget de l'assainissement	11

INTRODUCTION

L'article 107-9° de la Loi n° 2015-991 portant nouvelle organisation territoriale (Loi NOTRe) prévoit la rédaction d'une présentation brève et synthétique, à destination des citoyens, retraçant les informations essentielles du budget primitif.

Les orientations budgétaires présentées lors du conseil municipal du 17 février dernier ont permis de présenter le contexte national et local dans lequel s'est élaboré le budget primitif.

Ainsi, pour la 4^{ème} année consécutive, l'Etat concentre l'effort de rétablissement des finances publiques sur une réduction des dépenses publiques qui met à nouveau à contribution les collectivités territoriales par une diminution des dotations versées, notamment la dotation globale de fonctionnement.

Dans ce contexte, les orientations présentées pour 2017 ont confirmé la poursuite d'une gestion resserrée et maîtrisée des dépenses de fonctionnement afin, compte tenu de la baisse des recettes,

- de maintenir un niveau d'épargne suffisant pour assurer la maintenance et le renouvellement du patrimoine communal,
- d'investir sans recours à un emprunt nouveau et sans augmentation des taux communaux d'imposition.

L'ensemble des facteurs évoqués et des orientations présentées ont ainsi conduit à proposer un budget maîtrisé et dynamique qui, tout en poursuivant la réduction des dépenses de fonctionnement, réussit à maintenir la même qualité de services à la population et un niveau d'investissement substantiel sans recours à un emprunt nouveau.

Ces choix permettent de poursuivre la concrétisation des axes politiques portés par l'équipe municipale sur fond de politique sociale équitable et solidaire, et de développement durable.

Par rapport aux grandes masses présentées lors des orientations budgétaires, des ajustements ont amené à revoir à la hausse quelques prévisions de dépenses, ce qui a un peu diminué la prévision d'épargne nette.

Le Budget de la commune se compose du budget principal et de deux budgets annexes, respectivement pour l'eau et l'assainissement. La communauté de communes « Le Grésivaudan » prenant la compétence eau et assainissement au 01 janvier 2018, ces budgets annexes n'existeront plus l'année prochaine.

Chacun de ces budgets est détaillé ci-après.

BUDGET PRINCIPAL

Tableau d'équilibre général du budget principal

Fonctionnement	dépenses	recettes	épargne brute
opérations réelles	13 911 800,00	16 007 510,00	2 095 710,00
opérations d'ordre	4 763 312,66	2 667 602,66	
	18 675 112,66	18 675 112,66	

Investissement	dépenses	recettes	épargne nette
opérations réelles hors dette et affectation du résultat de fonctionnement	7 427 022,57	2 462 907,71	
capital de la dette	1 098 100,00		
emprunts de trésorerie	2 018 500,00	2 018 500,00	
opérations d'ordre	13 500,00	6 075 714,86	
	10 557 122,57	10 557 122,57	997 610,00

N. B. En dépenses d'investissement, les opérations réelles (hors dette et affectation du résultat de fonctionnement) comprennent le montant prévu pour 2017 sur la PPI (7 397 022,57 €) + 30 000 € de remboursement de cautions.

L'épargne nette de 997 610 € (soit épargne brute – remboursement capital de la dette) est en diminution par rapport au budget primitif 2016 (1 403 040 €).

Le montant du **prélèvement** effectué sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement (dont amortissements) est de **4 763 312,66 €** (cf. opération d'ordre en dépenses de fonctionnement). Cet autofinancement prévisionnel est en progression par rapport à 2016 (3 616 501,50 €),

L'épargne nette disponible s'ajoute aux ressources propres d'investissement (cf. détail p. 9), ce qui dégage une capacité d'autofinancement des investissements de 7,2 M€. Aussi, les investissements prévus peuvent être financés sans recours à un emprunt nouveau, comme prévu dans des orientations budgétaires.

1 – Les dépenses de fonctionnement

Dépenses	BP 2017	BP 2016	progression / BP	% progression / BP
Charges à caractère général (011)	3 398 320	3 540 930	-142 610,00	-4,03%
Charges de personnel (012)	8 062 000	7 837 630	224 370,00	2,86%
Autres charges de gestion courante (ch 65)	1 399 180	1 355 070	44 110,00	3,26%
Atténuation de produits (ch 014)	463 000	441 580	21 420,00	4,85%
Total gestion des services	13 322 500	13 175 210	147 290,00	1,12%
Charges financières (ch 66)	393 000	946 000	-553 000,00	-58,46%
Charges exceptionnelles (ch 67)	141 300	153 650	-12 350,00	-8,04%
Dotations aux provisions (ch 68)	5 000	25 000	-20 000,00	-80,00%
Dépenses imprévues (ch 022)	50 000	50 000	0,00	0,00%
Total dépenses réelles	13 911 800	14 349 860	-438 060	-3,05%
Dépenses d'ordre	4 763 312,66	5 209 501,50	-446 188,84	-8,56%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 675 112,66	19 559 361,50	-884 248,84	-4,52%

► Recul des dépenses réelles de fonctionnement, malgré les augmentations contraintes

Elles sont en diminution de 438 000 € par rapport au budget primitif 2016 (13 911 800 € / 14 349 860 € au BP 2016).

Toutefois, était prise en compte au budget 2016 une dépense exceptionnelle liée à la désensibilisation de 2 emprunts (autofinancement de 500 000 € d'une partie de l'indemnité de remboursement anticipé). Abstraction faite de cet évènement « exceptionnel », les dépenses réelles de fonctionnement sont stables (+62 000 €) par rapport au BP 2016. Et cela en dépit de la progression contrainte de la masse salariale qui augmente de 224 000 € du fait

de la réforme en cours sur la rémunération des fonctionnaires. Autrement dit, les charges à caractère général ont été à nouveau resserrées pour 2017.

En effet, les dépenses, hors personnel et hors désensibilisation de 2 emprunts, diminuent de 162 000 € par rapport au budget primitif 2016, alors que le FPIC augmente de 21 000 € et qu'une dépense nouvelle (50 000 €) est portée au budget au titre de la redevance spéciale sur les ordures ménagères, mise en place par la Communauté de communes. Si on neutralise l'augmentation du FPIC et cette dépense nouvelle, la diminution est alors de 233 000 €.

C'est le résultat de l'effort mené depuis 3 ans pour resserrer les dépenses de fonctionnement.

En 2015, les dépenses de fonctionnement ont diminué globalement de 600 000 € par rapport au budget primitif 2014 (hors augmentation du FPIC et compte tenu du transfert de la médiathèque). En 2016, la diminution a été de 500 000 € (hors augmentation du FPIC, du transfert petite enfance et de la dépense exceptionnelle de désensibilisation de 2 emprunts). Ainsi, le resserrement des dépenses a permis d'absorber la disparition de la DGF qui représentait 1,1 M€ en 2013.

Pour 2017, les charges à caractère général et les charges financières sont en baisse significative, les autres charges en hausse relative.

✓ **Les charges à caractère général : 3 398 320 €** (3 540 930 € au BP 2016)

Ces dépenses concernent les achats nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'entretien courant du patrimoine de la commune.

Elles sont en diminution de 143 000 € (- 4 %) par rapport au budget primitif 2016, en dépit de la nouvelle redevance spéciale pour les ordures ménagères et de la réinscription en 2017 de certaines dépenses 2016 prévues et non réalisées (notamment analyse des besoins sociaux, accompagnement des bailleurs sociaux aux pratiques énergétiques, mise en place d'une association foncière pastorale...).

Enfin, certaines dépenses augmentent mécaniquement (exemple +23 000 € pour l'achat d'alimentation pour le restaurant scolaire du fait de l'augmentation des effectifs et des produits) ou sont exceptionnelles (12 700 € pour la remise en état du WC du parc Jean-Claude Paturel vandalisé, charge remboursée en grande partie par l'assurance).

Ce chapitre représente 24,4 % des dépenses réelles.

✓ **Les charges de personnel (012) : 8 062 000 €** (7 837 630 € au BP 2016)

Ces charges, qui représentent plus de 58 % des dépenses réelles, sont en augmentation importante (+224 000 € par rapport au BP 2016), du fait essentiellement de la réforme en cours sur la rémunération des fonctionnaires.

Au 01/01/2017, le nombre d'équivalents temps plein (ETP) est de 197,07 (pour 278 bulletins de salaire). Toutefois, ce chiffre ne prend pas en compte des remplacements réalisés depuis (départ de l'agent avant le 01/01 et arrivée du remplaçant après le 01/01).

Ce nombre est en diminution depuis 2015, compte tenu essentiellement des transferts à la communauté de communes de la médiathèque (au 01/01/2015) et des multi-accueils petite enfance (au 01/01/2016) ; transferts neutres financièrement. A cela s'est ajoutée une gestion optimisée des remplacements et une résorption des recrutements ponctuels effectués en 2012, 2013, en lien avec les gros projets réalisés depuis.

Ainsi, les ETP qui représentaient 266,48 au 01/01/2014 sont passés à 250,86 au 01/01/2015 puis à 206,67 au 01/01/2016, soit 69,41 ETP en moins sur 3 ans.

✓ **Les atténuations de produits (fonds de péréquation national communal et intercommunal) :**

463 000 € (441 580 € au BP 2016). La loi de finances 2017 a prévu un gel de la progression en 2017. Toutefois ce gel est au niveau national et n'empêche pas une **progression au niveau du territoire.**

N.B. La dépense réellement payée en 2016 a été de 415 039 € soit une augmentation de près de 48 000 € par rapport au compte administratif. Pour rappel, ce poste représentait 140 000 € en 2013 et a donc plus que triplé en 3 ans.

✓ **Les autres charges de gestion courante : 1 399 180 €** (1 355 070 € au BP 2016)

Ce chapitre (65) est en progression de 44 000 € par rapport au BP 2016.

Cela est surtout dû à l'augmentation du poste le plus important : celui des subventions aux associations 965 850 € (946 520 € au BP 2016). Ce poste intègre les associations qui animent diverses activités à l'adresse d'habitants et dont l'enveloppe globale reste stable (740 000 €). Il comprend aussi la subvention de fonctionnement du comité des œuvres sociales du personnel (COS, dont le montant est fonction de la masse salariale), celle du CCAS (en hausse de 6 350 € pour 2017) et celle pour les caisses des écoles.

Le reste du chapitre est constitué notamment de la contribution au service départemental d'incendie et de secours (217 400 € même montant qu'en 2016), de la contribution aux syndicats intercommunaux (démoustication, digues, parc de Chartreuse) pour 43 000 € et des indemnités, frais de missions et formations liés aux élus (136 000 €).

Ce chapitre représente 10 % des dépenses réelles.

- ✓ **Les charges financières : 393 000 €** (946 000 € au BP 2016).

Ce chapitre concerne les intérêts de la dette. Il représente 2,8 % des dépenses réelles.

La diminution importante s'explique par la prise en compte en 2016 d'une dépense exceptionnelle de 500 000 € (autofinancement de l'indemnité de remboursement anticipé dans le cadre de l'opération de désensibilisation de 2 emprunts structurés).

Abstraction faite de cette opération, les intérêts d'emprunt diminuent de 53 000 € par rapport au budget 2016.

- ✓ **Les charges exceptionnelles : 141 300 €** (153 650 € au BP 2016)

Il s'agit essentiellement de l'aide aux activités et vacances pour les familles pour 132 400 € (148 500 € au BP 2016). La baisse du montant tient à la diminution des demandes.

- ✓ **Les dépenses imprévues : 50 000 €** (même montant qu'au BP 2016)

Cette provision permet de pallier des besoins imprévus et d'alimenter les autres chapitres à l'occasion d'une décision modificative du budget. Elle n'a pas été utilisée en 2016.

► **Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 4 763 312,66 €**

Elles correspondent à :

- 800 000 € de dotation aux amortissements
- 3 963 312,66 € de virement à la section d'investissement (1 806 501,50 € au BP 2016)

2 - Les recettes de fonctionnement

Recettes	BP 2017	BP 2016	progression / BP	% progression / BP
Atténuation de charges (ch 013)	77 500	137 500	-60 000,00	-43,64%
Produits des services, du domaine, ventes diverses (ch 70)	1 125 000	1 097 560,00	27 440,00	2,50%
Impôts et taxes (ch 73)	13 497 550	13 562 400,00	-64 850,00	-0,48%
Dotations et participations (ch 74)	800 480	1 345 850,00	-545 370,00	-40,52%
Autres produits de gestion courante (ch 75)	370 230	323 390,00	46 840,00	14,48%
Total recettes de gestion courante	15 870 760	16 466 700	-595 940	-3,62%
Produits financiers (ch 76)	72 500	264 800,00	-192 300,00	-72,62%
Produits exceptionnels (ch 77)	44 250	13 000,00	31 250,00	240,38%
Reprise sur provisions (ch 78)	20 000	6 400,00	13 600,00	212,50%
Total recettes réelles	16 007 510	16 750 900	-743 390	-4,44%
Recettes d'ordre (dont excédent antérieur)	2 667 602,66	2 808 461,50	-140 858,84	-5,02%
Total recettes de fonctionnement	18 675 112,66	19 559 361,50	-884 248,84	-4,52%

► **Baisse des recettes réelles de fonctionnement : 16 007 510 €** (16 750 900 € au BP 2016)

Elles sont en diminution de 743 000 € par rapport au BP 2016.

Toutefois, les recettes réelles 2016 comprennent deux recettes exceptionnelles : un encaissement exceptionnel de 204 000 € d'intérêts liés aux 2 prêts consignés et un reliquat de 427 000 € de subvention CAF 2015.

Celles de 2017 prennent en compte une baisse de 325 000 € des concours versés par l'Etat du fait de la contribution à l'effort de redressement des finances publiques. D'autres recettes sont prévues en légère augmentation.

Abstraction faite des deux recettes exceptionnelles de 2016, la baisse est de 112 000 €.

- ✓ **Les atténuations de charges : 77 500 €** (137 500 € au BP 2016)

Il s'agit des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance maladie notamment). La prévision de ce chapitre est très aléatoire et incertaine puisqu'elle dépend notamment des situations médicales des agents. Aussi, la prévision est prudente et tient compte du réalisé 2016.

- ✓ **Les produits des services et du domaine : 1 125 000 €** (1 097 560 € au BP 2016)

Il s'agit des redevances payées par les usagers du domaine public et des services (éducation, culture, jeunesse...). Prévision en légère progression par rapport au BP 2016 (+ 27 000 €), du fait d'une augmentation du nombre d'usagers.

✓ **Les impôts et taxes** : 13 497 550 € (13 562 400 € au BP 2016)

Ce poste est en diminution de 65 000 € par rapport au BP 2016. Cette baisse est surtout due à un ajustement a posteriori de l'Attribution de Compensation, lié au transfert du service de la petite enfance à la communauté de communes.

L'**attribution de compensation** (AC) est de **7 136 800 €** (-68 000 € par rapport à une régularisation de l'AC prévue au BP 2016 liée au transfert de la petite enfance). C'est le poste le plus important (53 % du chapitre).

Les **contributions directes** (impôts locaux : taxe d'habitation et taxes foncières) représentent **5 320 000 €** (5 255 000 € au BP 2016).

De ce montant est déduit un prélèvement estimé à 167 000 € correspondant à la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (partie prélevée sur les recettes fiscales en cas de DGF nulle). La revalorisation des bases, décidée chaque année par l'Etat, est de 0,4 %.

Au sein de ces impôts locaux, la part payée par les ménages représente 49 %. Le reste concerne la taxe foncière versée par les entreprises, soit 51 % du produit total (et 66 % du produit de la TFB).

Les taux 2017 sont inchangés et respectivement de 11,73 % (taxe d'habitation), 20,92 % (taxe foncière sur le bâti) et 61,11 % (taxe foncière sur le non bâti).

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** est estimé à **35 000 €** en fonction du réalisé 2016. Son coefficient est de 2. A noter que dans la plupart des autres communes, le coefficient est au moins de 4, voire le plus souvent de 6 ou 8 / 8,5).

Le reste du chapitre est constitué du **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle des ressources) pour **860 200 €** (montant identique à 2016) correspondant à la compensation de l'ancienne taxe professionnelle, des **droits de mutation** pour **280 000 €** (300 000 € en 2016) et des droits de place des commerces ambulants notamment marché dominical pour 32 550 € (montant stable).

✓ **Les dotations et participations** : **800 480 €** (1 345 850 € au BP 2016)

Elles sont en diminution importante de près de 600 000 € par rapport à 2016 du fait :

- de la contribution de la commune à l'effort de redressement des finances publiques qui a un impact sur la **Dotation Globale de Fonctionnement** (passerait de 154 000 € en 2016 à **0 €** en 2017). En l'absence de notification de l'Etat cette hypothèse découle d'une simulation calculée d'après les éléments connus à cette date.
- de la prise en compte en 2016 d'un reliquat de subvention 2015 de la CAF versé avec un décalage (427 000 €).

Le reste du chapitre est constitué de la **DCRTP** (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) pour **452 300 €** (montant identique à 2016) et des dotations de compensations fiscales (estimées à 45 000 €).

✓ **Les autres produits de gestion courante** : **370 230 €** (323 390 € au BP 2016)

Ils sont exclusivement composés des loyers encaissés, en augmentation du fait de la prise en compte en année pleine d'un nouveau loyer sur les ateliers relais.

✓ **Les produits financiers** : **72 500 €** (264 800 € au BP 2016).

Ils comprennent essentiellement les intérêts correspondant à 2 prêts qui sont consignés à la Caisse des Dépôts et consignations et qui peuvent être versés à la demande. En 2017, 40 000 € sont inscrits sur cette ligne. En 2016, 204 000 € ont été encaissés pour des besoins ponctuels de trésorerie ; c'est ce qui explique la diminution importante par rapport à 2016.

Par ailleurs, 32 200 € sont prévus au titre de l'aide accordée sur le fonds de soutien pour désensibiliser 2 emprunts. Il s'agit d'un versement annuel jusqu'à 2028 (en 2016 deux annuités ont été versées pour 64 400 €).

✓ **Les produits exceptionnels** : **44 250 €** (13 000 € au BP 2016).

Ils concernent quasi exclusivement les recettes versées dans le cadre de sinistres ou de contentieux.

Ils intègrent 20 000 € exceptionnels en 2017 liés à une régularisation demandée par la trésorerie concernant les cautions sur loyers.

✓ **Reprise sur provision** : **20 000 €** (6 400 € au BP 2016)

La commune avait prévu en 2016 une provision pour risque de loyers impayés. La liquidation judiciaire de l'entreprise concernée ayant été prononcée, il convient de diminuer la provision prévue en effectuant une reprise.

A noter :

Globalement, les recettes liées à l'activité économique représentent 11,17 M€ (hors contribution à l'effort de redressement des comptes public), soit près de 70 % des recettes réelles. Ces recettes proviennent de la taxe sur le foncier bâti payée par les entreprises et le retour de la fiscalité professionnelle (au travers de l'attribution de compensation et des dotations de l'Etat compensatoires de l'ancienne fiscalité professionnelle).

La fiscalité liée aux impôts des ménages (taxe d'habitation et taxes foncières) représente 2,5M€, soit environ 16 % des recettes réelles.

► **Les recettes d'ordre de fonctionnement : 2 667 602,66 €**

Il s'agit de la reprise de l'excédent antérieur.

3 - Les dépenses d'investissement

Dépenses	BP 2017 dont RAR	BP 2016	Progression / BP	% progression / BP
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	206 000,00		206 000,00	
Immob incorporelles (ch 20)	492 782,75	570 492,03	-77 709,28	-13,62%
Subv d'équipement versées (ch 204)	302 250,00	177 900,00	124 350,00	69,90%
Immob corporelles (achats : ch 21)	1 644 296,84	1 206 575,19	437 721,65	36,28%
Immob en cours (travaux : ch 23)	4 701 692,98	3 125 821,36	1 575 871,62	50,41%
Total dépenses d'équipement	7 347 022,57	5 080 788,58	2 266 233,99	44,60%
Emprunts et dettes (ch 16)	3 146 600,00	3 308 500,00	-161 900,00	-4,89%
Participations (ch 26)		14 000,00	-14 000,00	-100,00%
Dépenses imprévues (ch 020)	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
Total dép réelles d'investissement	10 543 622,57	8 453 288,58	2 090 333,99	24,73%
Dépenses d'ordre	13 500,00	15 253 364,42	-15 239 864,42	-99,91%
Total dépenses d'investissement	10 557 122,57	23 706 653,00	-13 149 530,43	-55,47%

► **Les dépenses réelles d'investissement : 10 543 622,57 €** (8 453 288,58 € au BP 2016)

Elles comprennent 1 098 100 € de remboursement de capital de la dette, 30 000 € de remboursements de cautions, 2 018 500 € d'écritures comptables liées aux emprunts sur ligne de trésorerie (neutres budgétairement, même montant porté en recettes) et 206 000€ de remboursement de l'avance de FCTVA versé fin 2015, soit 3 352 600 €.

Ainsi, les dépenses réelles d'investissements prévues dans la PPI (programmation pluriannuelle des investissements), hors dette et remboursement de cautions, mais avec les 50 000 € pour dépenses imprévues, s'élèvent à **7 191 022,57 €** (incluant 380 290,57 € de restes à réaliser de dépenses restant engagées au 31/12/2016 et non payées).

Elles sont en augmentation par rapport à 2016 (5,1 M€) : accélération des réalisations (augmentation des crédits de paiement 2017 des AP/CP, globalisation sur un an des travaux rue des Sources pour 1,8M€ et renouvellement de gros matériels).

Les dépenses d'équipement (7,3 M€ pour travaux et achats) représentent près de 70 % des dépenses réelles.

Les travaux (4,7 M€) représentent 64 % des dépenses d'équipement.

Les acquisitions (1,6 M€) comprennent 1 M€ de provision pour la préemption de propriétés bâties dans le cadre du projet cœur de ville.

Les dépenses de la PPI se déclinent en 3 blocs et affichent pour 2017 les montants suivants :

- 1 115 112 € pour les autorisations de programmes pluriannuels (AP/CP)
- 907 326,57 € pour la maintenance et renouvellement du patrimoine et moyens des services
- 5 168 584 € pour l'ensemble ETA « études, travaux et aménagements »

Les principaux programmes pluriannuels portent notamment sur la poursuite des projets liés à l'**amélioration énergétique** (426 590 € sur éclairage public et l'amélioration thermiques des bâtiments publics), à l'**accessibilité** des bâtiments et espaces publics (200 370 €), à l'aménagement de la **digue pare-éboulis du Fragnès** (321 552 €) et à la **sécurisation** des bâtiments communaux (99 200 €).

Le **quartier durable** (240 000 €) et le projet de **cœur de ville** (1 052 000 € pour les acquisitions foncières et les études) continuent également à être des axes prioritaires de la politique municipale.

Les autres projets structurants concernent le **plan de jalonnement** (105 000 €) et le **plan de déplacements** (47 705 €).

Les projets liés à la **voirie et espaces publics** représentent 2 602 000 € dont notamment :

- ✓ les travaux de la rue des Sources (1 820 000 €)
- ✓ l'enfouissement des réseaux secs des chemins du Raffour/Verger et Ruines (260 000 €)
- ✓ le cimetière (nouvelles allées et colombarium pour 100 000 €)
- ✓ la participation aux travaux du pont du chemin du Pont de fer (150 000 €)
- ✓ le chemin des Echelles (40 000 €)
- ✓ des cheminements piéton secteurs Mayard/Résistance et Pré Blanc (25 000 €)
- ✓ l'installation de WC publics sur zone commerciale et lac de Montfort (20 000 €)
- ✓ l'installation d'un nouveau panneau électronique d'information (20 000 €)

Près de 432 000 € de travaux concernent les **équipements sportifs** dont notamment des aménagements sportifs au parc Jean-Claude Paturel (40 000 €), la réfection du mur d'escalade de la Marelle (50 000 €), la réouverture de la via ferrata (40 000 €), le réaménagement des anciens vestiaires du foot (15 000 €), la réfection des sols et du hall du gymnase Bolès (195 000 €), des travaux sur la toiture du gymnase Léo Lagrange (40 000 €).

Une enveloppe de 32 000 € est prévue pour l'achat de tablettes numériques pour les écoles élémentaires. Ce projet est subventionné à 50 % par l'Etat.

Deux projets futurs sont mis à l'étude en 2017 : **l'extension de l'espace Paul Jargot** (150 000 €) et une **nouvelle cuisine centrale**, en lien avec le Département (236 250 €). A noter que 75 300 € permettront déjà de renouveler du gros matériel électroménager devenu obsolète à la cuisine actuelle.

Enfin, une provision de 50 000 €, pour dépenses imprévues est également portée au budget.

Ces investissements sont financés sans recours à un nouvel emprunt.

► **Les dépenses d'ordre d'investissement** : **13 500 €** correspondant à une régularisation comptable sur des travaux de réseau, demandée par la trésorerie et neutre budgétairement (même montant en recettes).

4 - Les recettes d'investissement

Recettes	BP 2017 dont RAR	BP 2016	Progression / BP	% progression / BP
Subv d'investissement (ch 13)	82 847,90	132 900,00	-50 052,10	-37,66%
Emprunts et dettes (ch 16 hors 165)	2 018 500,00	2 305 500,00	-287 000,00	-12,45%
Total recettes d'équipement	2 101 347,90	2 438 400,00	-337 052,10	-13,82%
Dotations, fonds, réserves (ch 10)	491 719,81	1 200 000,00	-708 280,19	-59,02%
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00	1 791 851,92	-1 791 851,92	-100,00%
Emprunts et dettes (165)	10 000,00	5 000,00	5 000,00	100,00%
Produit des cessions (ch 024)	1 878 340,00	531 210,00	1 347 130,00	253,60%
Autres immobilisations financières	0,00	372 609,58	-372 609,58	-100,00%
Total recettes financières	2 380 059,81	3 900 671,50	-1 520 611,69	-38,98%
Total rec réelles d'investissement	4 481 407,71	6 339 071,50	-1 857 663,79	-29,30%
Recettes d'ordre	6 075 714,86	17 367 581,50	-11 291 866,64	-65,02%
Total recettes d'investissement	10 557 122,57	23 706 653,00	-13 149 530,43	-55,47%

► **Les recettes réelles d'investissement** : **4 481 407,71 €** (6 339 071.50 €)

Elles comprennent 2 018 500 € liés aux opérations comptables pour l'utilisation comme ligne de trésorerie de 3 emprunts (montant neutre budgétairement, la même enveloppe est prévue en dépenses).

Ainsi, les recettes réelles, hors écritures liées à la dette, s'élèvent à 2 462 907,71 € (dont 72 677,90 € de restes à réaliser de 2016) et comprennent :

- remboursement de la TVA (365 000 €)
- versement de subventions par la communauté de communes, la Région et l'Etat (82 847,90 €)
- ventes de terrains et de patrimoine bâti (1 878 340 €)
- taxes d'urbanisme liées aux permis de construire (126 719,81 €)
- remboursements de cautions sur les locaux loués (10 000 €)

► **Les recettes d'ordre d'investissement : 6 075 714,86 €**

Elles comprennent :

- 800 000 € de dotation aux amortissements
- 3 963 312,66 € de virement de la section de fonctionnement
- 13 500 € correspondant à une régularisation comptable sur des travaux de réseau, demandée par la trésorerie et neutre budgétairement (même montant en dépenses).
- 1 298 902,20 € correspondant à l'excédent antérieur reporté

5 - La dette

Le budget 2016 avait été fortement impacté par l'opération de désensibilisation de 2 emprunts menée grâce, notamment, à la mise en place par l'Etat d'un fonds de soutien aux collectivités ayant contracté des emprunts à risque et à l'autofinancement à hauteur de 500 000 € d'indemnité de remboursement anticipé.

Cette opération a généré l'inscription en 2016 d'écritures d'ordre d'un volume important ce qui explique l'écart important entre le budget 2016 et le budget 2017.

Elle a considérablement modifié la structure de la dette. Fin 2016, la dette est composée de 7 emprunts dont 3 emprunts assortis d'une ligne de trésorerie. L'encours de la dette est de 13 552 467 € dont :

- 7,8 M€ (58 %) sur 2 prêts à taux fixe classique (classés 1A sur la charte Gissler)
- 2 M€ (15 %) sur 3 prêts à taux variable assortis d'une ligne de trésorerie (classés 1A).
- 3,7 M€ (27 %) sur 2 prêts structurés (classés en 1B)

73 % de la dette est donc classée 1A. Avant l'opération de désensibilisation 83 % de la dette était sur des prêts structurés classés 3E et 4E.

L'annuité 2017 est de 1 491 100 € (1 444 000 € en 2016) dont 393 000 € d'intérêts (dépense de fonctionnement) et 1 098 100 € de remboursement de capital (dépense d'investissement).

La dette par habitant (8 708 hab au 01/01/2017) est de 1 556 €. La capacité de désendettement est de 6,5 années

BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes Eau et Assainissement sont gérés sous la forme d'un service public industriel et commercial ce qui implique notamment que les redevances perçues doivent couvrir totalement le coût du service produit.

1 - Budget annexe de l'eau

Le service de l'eau est exploité par un délégataire (la SPL Eaux de Grenoble-Alpes). Le contrat d'affermage a été signé pour une durée de 12 ans à compter du 01 juillet 2011. De ce fait, ce budget ne contient pas de dépenses d'exploitation. Par contre, certaines opérations d'investissement, relevant de la commune, sont inscrites au budget.

► **La section d'exploitation** (fonctionnement) s'équilibre à **792 569,69 €** (671 797,60 € en 2016).

Comme indiqué précédemment, du fait de l'affermage du service, le budget ne comprend quasiment pas de dépenses d'exploitation. La seule **dépense réelle de 1 000 €** concerne l'annulation d'un titre de recettes de 2016 (opération exceptionnelle).

Les dépenses d'ordre sont de 791 569,69 € correspondant à la dotation aux amortissements pour 50 000 € et au virement à la section d'investissement pour 741 569,69 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 170 000 € (même montant qu'en 2016) correspondant à la part communale payée par les usagers sur leur facture d'eau.

Les recettes d'ordre de fonctionnement sont de 622 569,69 € correspondant à l'excédent antérieur reporté après affectation d'une partie en section d'investissement (excédent global = 627 120,15 € dont 4 550,46 € affectés en section d'investissement)

► **La section d'investissement** s'équilibre à **933 720,66 €** (1 015 435,75 € en 2016).

Les dépenses réelles d'investissement sont de **893 720,66 €** (dont 62 150,97 € de restes à réaliser de 2016) et concernent exclusivement des travaux :

- reprise des branchements rues J Moulin et J. Villard pour 28 206,83 €
- reprise des branchements rue de la Gifle pour 35 000 €
- prolongement de la rue des Sources pour 100 000 €
- maillage rues Charles de Gaulle/Reynaud pour 60 000 €
- reprise de maillage rue Jean Vilar pour 18 944,64 €
- branchements PVC rues Malraux/Messian et divers pour 51 999,50 €
- provision pour travaux 599 569,69 €

Ces travaux sont autofinancés.

Les dépenses d'ordre d'investissement sont de **40 000 €**, comme en 2016, correspondant à des écritures comptables liées à la TVA, neutres budgétairement (même montant porté en recettes).

Les recettes réelles d'investissement sont de **44 550,46 €** comprenant l'affectation partielle de l'excédent de fonctionnement (4 550,46 €) et le remboursement de TVA (40 000 €).

Les recettes d'ordre d'investissement sont de **889 170,20 €** dont :

- écritures comptables liées à la TVA pour 40 000 € neutre budgétairement (même montant porté en dépenses)
- amortissement des travaux pour 50 000 € comme en 2016
- virement de la section de fonctionnement pour 741 569,69 € (621 447,60 € en 2016)
- résultat antérieur d'investissement pour 57 600,61 €

2 - Budget annexe de l'assainissement

Le service de l'assainissement est géré en régie par la commune, cependant certaines compétences relèvent du SIEC (collecte des eaux usées) et de la Métro (transport et traitement des eaux usées) pour lesquels la commune collecte les redevances.

► **La section d'exploitation** (fonctionnement) s'équilibre à **1 403 080,27 €** (1 245 557,45 € en 2016).

Les **dépenses réelles**, d'un montant de 827 757 € (872 091 € en 2016) comprennent des dépenses liées à l'entretien du réseau (82 500 €), à la prestation de facturation par le délégataire du service de l'eau (8 000 €), à la participation au budget du SIEC (117 257 €), au reversement des redevances collectées pour la Métro (600 000 € neutres budgétairement, même montant porté en recettes) et à une opération exceptionnelle de régularisation sur les redevances encaissées (20 000 €).

Elles sont en légère augmentation par rapport au budget 2016 (+44 000 €) du fait notamment des redevances collectées pour la Métro (600 000 € / 510 000 € en 2016) mais cette dépense est neutre (même montant en recettes).

Les **dépenses d'ordre**, d'un montant de **575 323,27 €** comprennent la dotation aux amortissements (125 000 € comme en 2016) et le virement à la section d'investissement (450 323,27 €).

Les **recettes réelles**, d'un montant de **1 151 200 €**, comprennent :

- la part communale payée par les usagers sur leur facture d'eau pour 210 000 € comme en 2016
- la redevance collectée pour le compte du SIEC et de la Métro (reversée par la commune) pour 600 000 € (neutre budgétairement, même montant porté en dépenses)
- la participation des usagers pour raccordement au réseau pour 318 200 €
- les redevances liées au service public d'assainissement non collectif pour 3 000 € comme en 2016
- l'opération exceptionnelle de régularisation sur les redevances reversées pour 20 000 €

Les **recettes d'ordre**, d'un montant de **251 880,27 €**, comprennent la dotation aux amortissements de subventions reçues (39 000 €) et l'excédent antérieur reporté (212 880,27 €).

► **La section d'investissement** s'équilibre à **625 818,73 €** (523 985,38 € en 2016).

Les **dépenses réelles d'investissement** sont de **586 818,73 €** (dont 20 614,36 € de restes à réaliser de 2016) et concernent la poursuite des travaux d'assainissement collectif dans différents secteurs de la ville notamment :

- séparatif rue de la Gifle pour 133 000 €
- prolongement et bas de la rue des Sources pour 290 000 €
- séparatif rue de la Perrade en dessous de la rue Cotinière pour 40 000 €
- rue F Mitterrand (raccordement Kalliste) pour 15 000 €
- rues Jean Vilar/Jean Moulin pour 17 573,50 €
- travaux divers de raccordement, recherche de fuites, télésurveillance... pour 76 245,23 €

Sont également prévus 15 000 € pour une étude globale sur les recherches de fuites.

Ces travaux sont autofinancés.

Les **dépenses d'ordre d'investissement** sont de **39 000 €** correspondant à la dotation aux amortissements des subventions reçues.

Les **recettes réelles d'investissement** sont de **25 000 €** et concernent exclusivement le remboursement de la TVA pour 25 000 €.

Les **recettes d'ordre d'investissement** sont de **600 818,73 €** et comprennent la dotation aux amortissements de travaux (125 000 €), le virement de la section de fonctionnement (450 323,27 €) et l'excédent antérieur reporté (25 495,46 €).

3 - Tarification de l'eau et de l'assainissement

Le tarif de l'eau SIERG au 01/01/2017 est de 0,87€ TTC / m³ (0,86 € en 2016), dont **0,05 € de part communale**.

Le tarif de l'assainissement est de 1,73 TTC / m³ (1,69 € en 2016), dont **0,405 € de part communale**. La part communale reste inchangée depuis 2011 sur ces 2 services.

Le **tarif global** de l'eau SIERG + assainissement est à ce jour de **2,60 € TTC /m³** (2,56 € en 2016) en augmentation du fait de la progression des redevances extérieures (Métro et Agence de l'eau).

A noter : 200 abonnés du hameau de Montfort sont desservis par l'eau du Syndicat intercommunal des eaux de la Terrasse. Le prix global de l'eau + assainissement pour ces abonnés est de 3.31 € (dont 1.58 € pour l'eau).

4 - Transfert prochain à la communauté de communes

Les 2 budgets annexes seront transférés, au 01/01/2018, au Grésivaudan, qui prend la compétence comme le prévoit la Loi.